AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2121
FR0011476928-FS0987

20 novembre 2026

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FNAC DARTY

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 novembre 2026, complété notamment par un courrier reçu le 19 novembre, le concert, composé des sociétés VESA Equity Investment[1] et EP FR HoldCo a.s.[2] a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2026, les seuils de 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société FNAC DARTY et détenir, de concert, directement et par assimilation 20 912 019 actions FNAC DARTY représentant autant de droits de vote, soit 70,45% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
EP FR HoldCo	12 131 427	40,87
VESA Equity Investment	8 446 050	28,45
Sous-total concert (avant assimilation)	***20 577 477***	***69,33***
Actions autodétenues (assimilées)	312 346	1,05
Actions couvertes par des accords de liquidité (assimilées)	22 196	0,07
Total concert (après assimilation)	**20 912 019**	**70,45**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FNAC DARTY dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société EP FR HoldCo[4].

A cette occasion, la société EP FR HoldCo a franchi individuellement en hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société FNAC DARTY.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, le concert a précisé détenir 22 196 actions FNAC DARTY au titre d'accords de liquidité dont les caractéristiques sont décrites dans la note d'information approuvée par l'AMF sous le n° 26-128 du 7 mai 2026.

La société EP FR HoldCo a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 525 798 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont les caractéristiques sont décrites dans la note d'information approuvée par l'AMF sous le n° 26-128 du 7 mai 2026.

Le concert a également déclaré la résiliation du contrat « *cash-settled share forward* » en vertu duquel VESA détenait, par assimilation, 2 789 actions FNAC DARTY[5].

---

[1] Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 2 place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), contrôlée par M. Daniel Křetínský.
[2] Société par actions de droit tchèque (sise Pařížská 130/26, 110 00 Prague, République Tchèque), contrôlée par M. Daniel Křetínský.
[3] Sur la base d'un capital composé de 29 682 146 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment D&I 226C2029 et 226C2028 du 10 novembre 2026, 226C1827 du 20 octobre 2026, 226C0662 du 11 mai 2026 et D&I 226C0644 du 7 mai 2026.
[5] Cf. notamment D&I 226C0067 du 15 janvier 2026 et D&I 224C2372 du 20 novembre 2024.

2. Les intentions de la société EP FR HoldCo figurent dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée (article 223-17 III du règlement général)[6].

_____

[6] Cf. notamment D&I 226C0644 du 7 mai 2026 et note d'information ayant reçu le visa n°26-128 en date du 7 mai 2026.